



République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2025-068

Service Pôle Citoyen

CONVENTION DE PARTENARIAT THÉÂTRE BRÉTIGNY

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention de partenariat entre la ville de VILLIERS-SUR-ORGE et Cœur d'Essonne Agglomération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de proposer deux représentations dans le cadre de la saison nomade du théâtre Brétigny, pour le développement culturel de la ville ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la signature de la convention entre la ville de VILLIERS-SUR-ORGE et Cœur d'Essonne Agglomération pour le spectacle « Mille secrets de poussins ».

Les représentations se tiendront :

- Le jeudi 6 novembre 2025 à 9h15, 10h30 et 14h en représentation scolaire
- Le vendredi 7 novembre 2025 à 9h15, 10h30 et 14h en représentation scolaire
- Le samedi 8 novembre 2025 à 17h en représentation tout public

L'ensemble des représentations se dérouleront à l'Espace Colette, situé 10 rue des Rios.

Article 2 :

DE PRÉCISER que la convention est conclue à titre gracieux.

Article 3 :

DE SIGNER la convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et à Cœur d'Essonne Agglomération.

Villiers-sur-Orge, le 17 novembre 2025



Le Maire

Gilles FRAYSSE